

Division des écoles

Affaire suivie par :
Olivia VILMEN
Gestionnaire bureau DE2
Tél : 01.44.62.42.60
Mél : olivia.vilmen@ac-paris.fr

Paola LOMBARDINI
Cheffe du bureau DE2
Tél : 01.44.62.42.12
Mél : paola.lombardini@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 16 juin 2022

Le recteur de l'académie de Paris,
Recteur de la région académique d'Ile-de-France,
Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
public parisien

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

22AN0110

Objet : Mouvement complémentaire de l'enseignement spécialisé - Affectations à la rentrée scolaire 2022.

Annexe : fiche de vœux avec les postes vacants.

Vous trouverez ci-joint la liste des postes de l'enseignement spécialisé restés vacants à l'issue du mouvement départemental 2022.

Le présent appel à candidature s'adresse :

- En priorité aux stagiaires CAPPEI qui n'ont pas obtenu de poste lors du mouvement intra-départemental 2022 ;
- Aux professeur(e)s des écoles non spécialisé(e)s souhaitant exercer dans l'ASH (sauf RASED) ;
- Aux enseignant(e)s spécialisé(e)s uniquement pour les postes fractionnés sauf autorisation exceptionnelle en raison de leur situation particulière

Les candidatures seront examinées dans l'ordre suivant :

- Candidats à la formation CAPPEI 2022 (prioritaires) ;
- Les enseignant(e)s spécialisé(e)s
- Les enseignant(e)s ne détenant aucune certification de l'enseignement spécialisé

Certains de ces postes nécessitent un entretien avec l'inspecteur ASH avant d'être pourvus (voir la colonne « observation » sur la liste des postes en annexe).

Les candidat(e)s à la formation CAPPEI doivent formuler des vœux conformément au parcours de formation pour lesquels ils ont reçu un avis favorable.

Les candidat(e)s seront classé(e)s par ordre de barème du mouvement intra départemental (cf guide du mouvement annexé à la circulaire mouvement du **1er avril 2022**).

Vous trouverez en annexe la fiche de vœux qu'il vous appartient de compléter en indiquant les postes souhaités en les numérotant par ordre de préférence dans la colonne « Rang du vœu » en face des intitulés, dans la limite de 10 vœux.

Il est possible de regrouper plusieurs postes fractionnés (quart ou mi-temps) pour former un équivalent temps plein, pour cela vous les regrouperez en indiquant le même numéro de vœu.

L'annexe ci-jointe contenant la liste des postes proposés est à retourner **complétée pour le 23 juin à 12h00 au plus tard, par courriel ayant pour objet « NOM – PRENOM Participation au mouvement complémentaire 2022 »** au bureau DE2, aux deux adresses suivantes : olivia.vilmen@ac-paris.fr et mvt1degre@ac-paris.fr

Aucune participation ne sera prise en compte au-delà de cette date.

La publication des résultats définitifs aura lieu à compter du **30 juin**. Un courriel sera envoyé aux enseignant(e)s concerné(e)s.

Nota bene : Il est demandé à chaque candidat(e) de ne pas altérer le document en quelque manière que ce soit à l'exception des champs à remplir (et éventuellement du titre du document).

Il pourra vous être demandé de le remplir à nouveau ou être considéré comme nul si celui-ci était rendu illisible suite à des manipulations malvenues (changement du type de document : .xlsx, .pdf, .odt etc...), modification des lignes et/ou colonnes, modifications des informations concernant les postes proposés.

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges**

signé
Marc TEULIER